

LE MEMORIAL,
O U
RECUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,
(Feuille de tous les jours.)

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Tridi, 3 thermidor, an V.

Vendredi 21 juillet 1797 (v. st.)

(N^o. 63.)

Vis consilii expers mole ruit suâ ;

Vim temperatam di quoque provehunt

In majus :

ANGLETERRE.

Londres, le 15 juillet (27 messidor). D'après les dernières dépêches que le gouvernement a reçues du lord Malmesbury, il paroît que les négociations ne sont pas fort avancées à Lille. Tout ce que nous savons de positif à cet égard, c'est que le lendemain de l'échange de ses lettres de créance, le lord Malmesbury remit à M. Letourneur, négociateur français, le projet de notre cour, comme formant la base de la négociation. Dans cette note, la Grande-Bretagne consent à restituer toutes les possessions qu'elle a conquises sur les Français, mais non celles dont elle s'est emparée sur leurs alliés. Il s'ensuivit une conférence très-longue, et naturellement très-intéressante, sur les intérêts généraux des deux nations. M. Letourneur s'attacha surtout à faire remarquer la balance extrêmement avantageuse du commerce en faveur des Anglais, s'ils restoiént maîtres de toutes les conquêtes faites sur leurs autres ennemis. Il ajouta qu'il n'étoit point autorisé à faire une réponse à ces propositions, et qu'il feroit passer le projet au directoire exécutif. Sur quoi le lord Malmesbury observa qu'il y avoit des points qui étoient susceptibles d'être modifiés par une discussion ultérieure.

Nous croyons ne rien hasarder en assurant que le directoire tient les fils secrets de la négociation et que M. Letourneur ne peut décider aucun point essentiel, sans en référer au pouvoir exécutif. Les pouvoirs du plénipotentiaire français semblent aussi limités que l'étoient ceux du lord Malmesbury, lors de sa première mission à Paris. Nous pouvons dire avec la même certitude que, dans les conférences qui ont eu lieu jusqu'ici, les plénipotentiaires respectifs ont manifesté le même desir d'amener la négociation à une prompte et heureuse conclusion : cette circonstance, toutefois, ne prouve encore rien en faveur de la paix.

BELGIQUE.

Bruelles, le 30 messidor (18 juillet). Le passage des troupes par nos contrées continue toujours. Un corps d'environ dix mille hommes doit traverser incessamment notre ville, et se diriger vers la ci-devant Flandre maritime : d'autres corps de troupes, prenant leur direction vers Namur, Givet, etc., rentrent dans l'intérieur de la France.

Avant-hier le tribunal criminel du département de la Dyle a condamné à la peine de mort un assassin nommé Krein, âgé de trente-quatre à trente-cinq ans, natif d'Anvers, et chirurgien de sa profession. Divers assassinats ont été commis par ce monstre à diverses époques : l'instruction de son procès a servi à dévoiler ces crimes effroyables, accompagnés

de circonstances atroces. Durant tout le cours de la procédure, ce scélérat a montré une audace extraordinaire qui peignoit toute la noirceur de son ame. Sa condamnation a été unanime, et le public y a applaudi avec transport. A la lecture de son arrêt, le condamné a voulu se tuer avec un bistouri qu'il avoit sur lui, mais les gendarmes ont retenu son bras ; demain il subira la peine due à ses forfaits. Son défenseur officieux, MALLARMÉ (décrété d'arrestation le 13 prairial an 3), a mis tout en œuvre, même les injures, pour le soustraire à la justice ; en un mot, il l'a défendu en frère et ami.

FRANCE.

Paris, le 2 thermidor.

Une minorité dans le directoire, combinée avec une majorité dans les conseils, peut ramener à la réflexion et à la justice la majorité du directoire, qui seconde la minorité des conseils. Veut-on que je m'explique plus clairement ? Je vois trois directeurs qui s'appuient de la faction jacobine et montagnarde. Et qu'arrivera-t-il s'ils s'obstinent et combattent ? Les plus affreux malheurs. Ils sont menacés de s'ensevelir dans la ruine entière de notre pays. Je vois, de l'autre côté, deux directeurs qui réclament en faveur de l'opinion publique, et peignent ses alarmes, sa longue patience, et le danger de la pousser au désespoir. S'ils persuadent leurs collègues, leur autorité commune en sera rafermée.

Veut-on quelque chose de plus clair encore ? Factieux, si vous prévalez, nous périrons TOUS, vous et nous. Si on vous contient, nous vivrons tous aussi heureux que nous pouvons l'être : nous, avec nos justes douleurs ; vous, avec vos cuisans remords.

Deux lettres à distinguer l'une de l'autre, (N et O) ; la peine de comprendre que de celle qu'on choisit dépend la confirmation ou le rejet de ce qu'on a décidé la veille, voilà à quoi tient l'événement d'un appel nominal qui succède à la forme accoutumée des délibérations. Hélas ! plusieurs, un grand nombre sont incapables de cette forte opération de tête : assis au levé voilà tout ce qu'ils comprennent. Ils opinent de la ceinture en bas. Nation ! voilà pourtant de quoi dépend ta félicité ! et on ne veut pas que je cherche au ciel un principe consolateur contre ces hasards qui gouvernent la terre. J'ai besoin, comme Pascal, de trouver une intelligence et une justice suprêmes : j'ai besoin d'un Dieu.

On parle de cent conspirations dans la république. Il faut les réunir à deux. Le peuple et les hommes vertueux

veulent le bon ordre , et ne savent pas conduire leur plan. Les intéressés au désordre en veulent la continuation , et conspirent sans cesse et très-habilement. Mais l'opinion publique s'avance au milieu des deux partis , et triomphera.

Hier , il y eut une cérémonie pieuse aux Minimes de la place dite de l'Indivisibilité , au Marais , à l'occasion de la fête de l'immortel citoyen et prêtre Vincent-de-Paule. Le concours fut immense. M. de Maillé , évêque de S. Papoul , officia. M. Boulogne prêcha sur la Providence , sujet bien choisi à l'occasion de l'éloge d'un pauvre qui distribua aux pauvres la valeur de plus de soixante millions de nos livres actuelles. Madame d'Orléans l'écoutoit de la seconde tribune. Il étoit beau de voir cette femme dépouillée de tant de grandeurs adorer la providence. L'éloge , le sujet d'exhortation , l'attention d'une telle auditrice formoient l'accord le plus parfait , et l'ensemble d'une fête vraiment religieuse.

Ordonnateurs de fêtes , en imaginerez-vous d'aussi tranquilles , d'aussi touchantes , d'aussi morales ? Vengez-vous de la tristesse et de la désertion des vôtres , en appelant cela , dans le *Rédacteur* , la superstition , le fanatisme !

Un hasard fâcheux nous a privé de recevoir la lettre de M. de Nivernois , au rédacteur de la *Gazette Française* , assez à tems pour l'insérer des premiers ; elle est aujourd'hui dans presque tous les journaux ; en voici la substance :

Un journal belge a dit et M. Fievée a répété que milord Malmesbury avoit dit , dans je ne sais quelle conversation dont la vérité est plus que suspecte , « qu'à la paix » de 1763 les principales dispositions du traité fixoient le » nombre des vaisseaux que la France construirait annuel- » lement. »

A quoi milord ajoute ,

« Que l'Angleterre fit observer cette condition par des » commissaires qu'elle entretenoit dans nos ports ; et que la » France n'est parvenue à s'affranchir de cette servitude qu'à » la faveur de la guerre d'Amérique. »

Toutes ces assertions sont autant d'absurdités et de faussetés : M. de Nivernois les réfute avec cette plénitude et cette évidence de preuves qui convient à un homme d'Etat , alors ambassadeur et qui a conclu cette paix , et avec cette dignité pleine de politesse qui appartient à M. de Nivernois.

M. Fievée a répété un journaliste belge , parce qu'il ignoroit que celui-ci avoit répété lui-même un écrivain français que l'autorité publique prit soin de réfuter il y a dix-huit ans.

Le Dîneur qui fait attention à tout et même à la danse , dit que , le 14 juillet , il y avoit au Champ-de-Mars , quatre orchestres , et seulement deux contredanses. Le peuple en a ri ; mais le directoire a fait une épigramme à son tour ; c'est cette *retrempe* du ministère , comme dit le citoyen directeur , Charles . . . Parisiens , vous ne saviez pas ce que c'étoit que *retremper* un ministère ; on vous l'apprend : la verge de fer est *retrempée*.

Deux directeurs et les membres les plus estimés des conseils ont rendu visite à deux des ministres renvoyés , et leur ont exprimé leurs regrets. On imagine bien que ce n'est pas à Truguet ni à Charles Lacroix.

On voit quelquefois les soirs , par exemple , avant-hier déboucher par le pont dit de la Révolution , ou Louis XVI , nombre de frères et amis , et beaucoup de sœurs reviennent

en chantant , des environs de la rue de Lille. Ils chantent à pleine gorge l'air de la *Marseillaise* : c'est le chant favori , toutes les fois que les jacobins espèrent qu'on va leur permettre de broyer les gens , comme dit élégamment M. Rouget de Lille , auteur de cet hymne.

Aux termes de la constitution , un ministre doit avoir trente ans ; on dit que c'est beaucoup si Hoche les a atteints. La paix de la Vendée l'a sans doute mûri pour les honneurs ; il lui faudra beaucoup de maturité pour la crise où nous sommes.

De notre situation présente.

La révolution semble prête à parcourir encore le cercle qu'elle a déjà décrit. Des politiques sans prévoyance nous répètent depuis un an qu'elle est terminée ; et nous voyons reparoitre de toutes parts les rivalités , les luttes et les manœuvres qui lui ont donné la naissance. Une révolution n'est point finie quand toutes les passions fermentent , et quand la haine est dans tous les cœurs. On diroit que ce vaste incendie qui a dévoré la France , va se rallumer avec une activité nouvelle , à la voix de ceux même qui devoient en arrêter les progrès. On se croit transporté aux jours de 1789 et de 1792. Les deux pouvoirs principaux sur lesquels repose notre constitution , sont prêts à se choquer pour la seconde fois , et les rôles sont absolument changés. En 89 et en 92 , c'étoit le corps législatif qui se précipitoit sur le dépositaire de la puissance exécutive , avec toute l'impétuosité des passions populaires. Aujourd'hui , c'est le pouvoir exécutif qui donne le signal de l'attaque : et pour tout dire enfin , son manifeste a paru hier dans le *Rédacteur*.

Il seroit étrange et pourtant très-possible que des souverains de quinze mois fussent plus heureux que celui dont la prérogative étoit affermie sur neuf siècles de grandeur et d'hommages.

Je ne sais par quel prodige le pouvoir exécutif a pour alliés aujourd'hui la plupart de ceux qu'il avoit pour ennemis aux fameuses époques du 14 juillet et du 10 août. C'est un grand avantage , car toute la force des révolutions est dans cette espèce d'auxiliaires.

Le premier principe d'une bonne défense est de reconnoître la position favorable de l'ennemi , et de se l'approprier , s'il est possible. On doit convenir que sa politique est en tout supérieure à celle de ses adversaires ; et tant qu'ils feront les mêmes fautes , ils seront toujours vaincus.

Une faction terrible et puissante qu'on a détruite un moment , mais dont l'esprit a toujours survécu à sa dissolution , vient de réunir ses restes épars dans des associations nouvelles. Ses premiers chefs ne sont plus , mais leur esprit vit encore dans le moindre de leurs soldats. Leur marche est toujours la même ; elle est plus ou moins enveloppée : mais , soit qu'ils s'avancent dans l'ombre à l'aide de la ruse , soit qu'ils frappent avec audace , ils montrent une égale habileté. On doit avouer franchement qu'ils possèdent tout le génie des conspirations ; et que jusqu'ici , le parti contraire leur a mal disputé cette gloire.

A peine un nouveau club est-il ouvert à Paris , qu'il gouverne despotiquement la majorité du directoire ; et que la minorité du conseil des cinq cents , protégée par lui , triomphe de la loi , du nombre et de la justice. C'est ce qu'a prouvé démonstrativement la séance du 28 messidor. Les hommes honnêtes , fiers du succès passager de la veille , ont négligé de s'y rendre le lendemain en nombre suffisant ;

quelques-uns se sont laissés intimider par des considérations qu'il faut craindre d'approfondir : et l'ennemi qui ne perd jamais l'occasion de venger une défaite ou d'achever une victoire, a facilement accablé l'imprévoyance, l'irrésolution et la crainte.

Deux jours après cette séance funeste, la faction veut qu'on signe la disgrâce de trois ministres chers à la France ; et cette disgrâce est signée. L'énergie de Carnot et la sagesse de Barthélemy se liguent en vain contre les factieux, avec l'opinion publique : l'opinion, Carnot et Barthélemy sont les plus foibles. L'ascendant des *jacobins* l'emporte ; et la France est encore menacée de tous les malheurs.

Je n'ignore pas que les *nouveaux jacobins* repoussent avec horreur le nom qu'on leur donne et qu'ils prétendent n'avoir rien de commun avec leurs prédécesseurs. Ils ne parlent publiquement que de concorde et de modération depuis les *cercles constitutionnels* jusqu'aux dernières tavernes gouvernées par les derniers émissaires de Babeuf ; mais je n'ignore pas aussi que ce langage leur est encore nécessaire : ils n'en auront pas d'autre tant qu'il en sera besoin ; ils se réuniront momentanément dans le même intérêt malgré leurs opinions diverses ; ils suspendront un instant toutes leurs haines mutuelles ; ils loueront même, et c'est un terrible effort pour des *jacobins*, ceux qu'ils détestent le plus au fond du cœur ; ils ne recommenceront à se battre que lorsqu'il faudra partager les dépouilles : c'est alors que nous serions vengés ; mais ce seroit un peu tard : il faut prévenir la catastrophe.

Une grande faute des gens honnêtes est de s'être trop confié à leurs seules forces : la raison et la justice sont deux grandes puissances, j'en conviens, mais on retarde quelquefois leur règne quand on veut le hâter imprudemment. Il faut prouver d'abord aux calomnieux que s'il est beaucoup de mécontents, il est fort peu de royalistes, et qu'on ne doit pas confondre les premiers avec les seconds : c'est à l'aide de cet artifice que les *jacobins* peuvent tromper la multitude qu'ils ont tant de fois égarée. Tous les ressentimens légitimes sont transformés par eux en amour de la royauté, toute résistance à leur oppression est une révolte ; et déjà ceux qui refusent de se courber devant le *cercle constitutionnel* sont des agens de Blankembourg, comme ils étoient autrefois les agens du *comité autrichien* quand ils ne vouloient pas reconnoître la toute puissance de la *société-mère*.

Il faut de plus ne pas voir du même œil tous les membres de ce *cercle constitutionnel*. Un grand nombre d'entre eux ne s'y est jeté que parce qu'on a su les effrayer de cet éternel fantôme d'une conjuration royaliste. En ôtant le secours de cet *épouvantail* aux *jacobins*, on détruira leur influence.

Ils ont eu l'art d'entraîner à leur suite des hommes éclairés. Cela est très-affligeant, mais ces hommes peuvent revenir, si nous sommes prudents et justes à leur égard. On a trop découragé, par des accusations indiscrettes, plusieurs de ceux qui nous ont servis et qui nous serviroient encore sans nos imprudences. Ils ont passé sous l'étendard contraire : on devoit le prévoir ; on auroit dû les accueillir. Ce vieux croisé dans Zaïre est bien plus sage quand il dit :

Qu'importe de quel bras Dieu daigne se servir ?

Une imprudence plus grossière seroit d'irriter aujourd'hui tous les ministres nouveaux, en les couvrant de la même réprobation. Il y a plus d'une distinction à faire entre eux, et c'est ici qu'il faut rappeler ce vers :

On affoiblit toujours tout ce qu'on exagère.

L'un de ces ministres a conservé toutes les anciennes grâces monarchiques. On ne doit croire qu'à la dernière extrémité que tant d'esprit et de lumières serve au triomphe des *jacobins*.

Enfin nos adversaires nous ont appris comment on oppo- soit des phalanges invincibles aux usurpations du pouvoir exécutif. Si quelques troupes de ligne égarées servoient la tyrannie, ce que je ne puis croire, un décret, en réorganisant la garde nationale, peut encore environner le corps législatif d'un million de défenseurs. Faisons plus : qu'aucun affilié d'un club ou d'un cercle n'ait l'honneur d'y être reçu, et la patrie est sauvée. Il faut à cette garde nationale un chef courageux et sage à-la-fois, dont le nom épouvante les conspirateurs, et mérite la confiance de toutes les armées républicaines. La France entière nomme Pichegru.

F.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE DE DUMOLARD.

Séance du 2 thermidor.

Sur la proposition d'Herman, le conseil reconnoît pour propriétaires temporaires du pont de Saint-Vincent de Lyon, les entrepreneurs de ce pont ou leur ayant-cause. Ils pourront y percevoir le droit de passe pendant quatre-vingts ans, à la charge par eux d'y faire les réparations nécessaires, pour qu'il puisse être, après ce laps de tems, rendu en bon état à la commune de Lyon.

Villers fait décréter qu'il sera désormais exigé des passavants, pour la circulation des marchandises, à deux lieues des frontières.

Sur la proposition de Gibert-Desmolières, organe de la commission des finances, le conseil autorise la trésorerie nationale à faire les négociations nécessaires à l'acquisition des fonds dont elle a besoin pour le service public.

Aubry, au nom de la commission des inspecteurs du palais national : L'article 69 de la constitution défend au directoire de faire circuler des troupes au-delà de douze lieues moyennes de la commune où le corps législatif tient ses séances. Au mépris de cet article, quatre régimens de chasseurs à cheval, détachés de l'armée de Sambre et Meuse, avec une partie de son état-major sont dans ce moment cantonnés à Ferté, près Corbeil. Ils doivent arriver à Paris par pelotons et par des routes détournées, les 13, 14, 15, 16 et 17 de ce mois. Un autre régiment est destiné pour Soissons.

La commission vous propose un message au directoire, pour qu'il ait à répondre, séance tenante, sur la question de savoir par qui les ordres ont été donnés au détachement de l'armée de Sambre et Meuse, et quelles mesures ont été prises pour la punition des signataires de ces ordres.

Le message est ordonné ; et copie en est envoyée sur-le-champ au conseil des anciens, avec invitation de rester en séance jusqu'après la réponse du directoire.

Organe de la commission militaire, Pichegru propose ensuite un projet tendant à organiser, sur-le-champ, la garde nationale dont le courage et la fidélité ont si souvent fait avorter les complots des conspirateurs.

Quelques membres demandent l'ajournement de ce projet, pour n'être discuté qu'après les trois lectures.

Henri Larivière et Boissy - d'Anglas se réunissent pour faire sentir l'urgence du projet dans un moment, disent-ils,

où de sinistres présages annoncent un nouveau 31 mai. L'article infame du *Rédacteur*, dénoncé dans la séance d'hier; la barrière sacrée que la constitution élève entre le corps législatif et la force armée, franchie par cette force armée elle-même; le renvoi de trois ministres qui avoient la confiance du peuple, et dont un, sur-tout, tenoit dans ses mains les fils d'une vaste conspiration; le remplacement de cet infatigable ministre de la police, par un homme reconnu pour être l'auteur d'un libel atroce contre le corps législatif, et qui, plus d'une fois, a sali les murs de Paris par des affiches où les représentans de la nation sont traînés dans la boue; une scission funeste entre les membres du directoire; des protestations courageuses et motivées de la part de Caruot et de Barthélemy, consignées dans les registres du gouvernement; des ordres clandestins donnés à l'insçu des deux plus estimables membres du directoire; l'affluence dans Paris, d'une foule de scélérats échappés des galères et de Vendôme; les avenues même du palais national obstruées en ce moment par des groupes où péroroient un Léonard Bourdon, un Fournier, l'américain, tous deux assassins des prisonniers d'Orléans; des rassemblemens nocturnes, rue Dauphine; des manufactures cachées d'armes et de poignards; des distributions secrètes de lances propres à repousser la cavalerie; un régiment entré cette nuit même dans Paris..... Les voilà les signes précurseurs du carnage de la représentation nationale. Larivière et Boissy concluent à ce que le projet de Pichegru soit discuté sur-le-champ.

Pomme et Savary nient la plupart des faits allégués par les deux préopinans; en conséquence ils réclament l'ordre du jour.

Thibaudeau unit ses regrets à ceux de ses collègues relativement à la destitution des ministres de la police, de l'intérieur et de la guerre: la patrie reconnoissante n'oubliera jamais les services qu'ils lui ont rendus. Il ne vient pas dissimuler les dangers de l'Etat, et sur les bords de l'abîme, endormir les représentans du peuple dans une fausse sécurité; mais il ne faut pas non plus, dit-il, sonner le tocsin de la guerre civile aux yeux de l'Europe qui nous contemple, dans un moment où les négociations les plus importantes préparent la pacification du monde.

Si le directoire, ajoute Thibaudeau, ose se déclarer en état de guerre contre le corps législatif, il faut préciser les faits. Eveillons la nation sur les périls qui menacent ses représentans; et s'il est des coupables, osons les mettre en état d'accusation. Nous avons en nos mains tous les moyens nécessaires de défense; mais ce n'en est point un en ce moment que l'organisation d'une garde nationale qui, malgré toute notre promptitude, ne pourra se trouver en activité que dans un mois au plutôt. Notre plus sûre garantie, c'est la confiance et l'amour des Français: notre puissance est toute morale. Le corps législatif, fort de l'opinion publique, sera triomphant aussitôt qu'attaqué. Je demande qu'on attende la réponse du directoire au message que vous lui avez envoyé, et que le projet de Pichegru ne soit discuté qu'après l'impression.

Le conseil ordonne l'impression du rapport et du projet de Pichegru; arrête que cette impression devra être terminée

demain, et que la discussion s'ouvrira aussitôt après la distribution.

Le directoire répond au message « qu'en effet le détachement, dont il s'agit, devoit passer par Paris aux jours indiqués; mais c'étoit pour se rendre à une destination lointaine. C'est à l'erreur d'un commissaire des guerres, qu'il faut attribuer la route tracée à ce détachement contre les termes de la constitution. Le directoire n'en étoit pas instruit; il vient de donner ordre aux troupes de rétrograder; et, s'il y a des coupables, il les fera punir. »

L'ordre du jour, s'écrie-t-on!

Doulcet: Cette réponse n'est rien moins que satisfaisante. Il est commode de rejeter une faute sur un subalterne dont on ne rapporte pas même le nom; mais la responsabilité ne peut être illusoire. Comment le directoire peut-il avoir ignoré la marche des troupes, quand, depuis plusieurs jours, les journaux et les réclamations des communes en avoient publié l'approche, et manifesté les allarmes qu'elle inspireroit? Existeroit-il donc encore des comités secrets de gouvernement?

Non, vous ne pouvez passer à l'ordre du jour. Il faut remonter au premier anneau de cette chaîne d'intrigues. Je demande le renvoi de ce message à l'examen d'une commission spéciale, pour en faire un rapport demain.

Aux voix! aux voix! s'écrie-t-on.

Le conseil, 1°. arrête le renvoi à une commission; 2°. nomme pour cette commission les représentans Pichegru, Willot, Normand, Gaud et Doulcet; 3°. ordonne que copie du message du directoire sera envoyé sur-le-champ au conseil des anciens.

CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENTIE DE DUPONT-DE-NEMOURS.

Séance du 2 thermidor.

Après avoir entendu le rapport de Ligeret, le conseil approuve la résolution qui rétablit le citoyen Bessière au nombre des juges du tribunal du Cantal et en exclut le citoyen Bertrand.

Il ajourne la décision sur la résolution relative à l'organisation de la garde du directoire. Le motif de cet ajournement est qu'il faut examiner (ce que la commission n'a pas prévu), si le général de cette garde doit être considéré en dedans ou en dehors de la troupe de ligne cantonnée à Paris.

Lacué fait ensuite un rapport sur les dépenses du conseil des anciens. La commission, vu la pénurie du trésor public, les a réduites de 70,000 livres; en sorte qu'elles ne s'élèveront qu'à 2,431,163 liv. Lacué propose d'autoriser le versement de cette somme dans les mains de la commission des inspecteurs.

Le conseil arrête l'impression et l'ajournement.

Sur l'invitation du conseil des cinq cents, relativement à la marche des troupes sur Paris, le conseil suspend sa séance pour la reprendre à sept heures, afin de délibérer, s'il y a lieu, sur la résolution qui pourroit intervenir par suite de la réponse du directoire au message du conseil des cinq cents.

On souscrit pour ce journal, à Paris, chez CRAPART, rue de Thionville, No. 44; CUCHET, rue et Hôtel Serpente; et PICHARD, rue de Thionville, No. 40: et pour toute la Belgique, chez Hognies, à Bruxelles.